

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 16
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 6 Mars 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le Six du mois de Mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt-Trois du mois de Janvier, s'est réuni sous la présidence de Mme. Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Mme. Danièle CORONADO, Maire, fait l'appel et compte seize membres présents, et quatre procurations.

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; DELAVAUULT Jean-Michel ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ;

Étaient absents : Mme BERNAD Nathalie ;
Mme CUILHE Sandrine ;
Mme DELANNOY Delphine ;

Excusés : Mme BARON Marie-Paule a donné procuration à Mme CORONADO Danièle ;
Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à M. ROUDIER Pascal ;
M. ERRAÇARRET Dominique a donné procuration à M. SEMPASTOUS Jean-Paul ;
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. PELARREY Laurent ;

M. LAUDEBAT Olivier a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 30 Janvier 2025 étant approuvé.

Délibération N° D10/2025

Code 7-5

Demande de subvention pour la réalisation d'un Schéma Directeur des Mobilités Douces au titre de l'appel à projets AVELO 3

Exposé des motifs :

Mme le Maire présente le projet d'élaboration d'un schéma directeur des mobilités douces. Celui-ci comporte l'élaboration du schéma proprement dit, qui présidera à la rénovation des voiries communales dans les années futures, l'installation de divers équipements accessoires aux voies cyclables, ainsi par exemple de pistes d'apprentissage du vélo dans les écoles ou de bornes de réparation des vélos, et la réalisation d'actions de communication visant à inciter à la pratique du vélo.

Mme le Maire précise que ce projet peut être financé par l'ADEME à hauteur de 50% pour une dépense minimale de 20 000€ HT au titre de l'appel à projets AVELO 3.

Mme le Maire propose d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter les financements nécessaires à sa réalisation.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir l'évolution des mobilités sur le territoire communal pour les années à venir ;

Considérant donc qu'il est nécessaire de se doter d'un schéma directeur des mobilités douces ;

Oùï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le projet d'élaboration d'un schéma directeur des mobilités douces.

Article 2 :

D'autoriser Mme le Maire à solliciter toutes les demandes de financement nécessaires à la réalisation dudit projet.

Article 3 :

Les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2025 et 2026.

Article 4 :

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

La Maire,
Danièle CORONADO

